

DOCUMENT SOUS EMBARGO
JUSQU'AU 25 MARS À 00h 01

– L'EMPLOI CADRE : UNE RÉPARTITION TRÈS INÉGALE SUR LE TERRITOIRE –

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-32

MARS 2015

- Cadres du privé et zones d'emploi : une forte concentration.
- Les places fortes de l'emploi cadre en France.
- La concentration territoriale des cadres au niveau régional.
- Quelle cartographie pour l'emploi cadre à l'aune de la réforme territoriale ?

La répartition territoriale des cadres du privé fait apparaître une importante concentration dans quelques bassins d'emploi. Sur les 304 zones d'emploi de France métropolitaine, seules 17 regroupent plus de 25 000 cadres. Ces places fortes pour l'emploi cadre rassemblent ainsi 58 % des cadres du privé, contre 34 % de la population et 44 % des emplois du secteur privé. De surcroît, ces territoires bénéficient d'une dynamique économique très favorable et d'un positionnement sur des activités à forte valeur ajoutée.

Dans 16 des 22 régions françaises, on observe également une concentration des cadres du privé autour d'une seule zone d'emploi. Toutefois, des pôles secondaires peuvent également regrouper un volume significatif de cadres. Ce couplage entre une zone d'emploi principale pour l'emploi cadre et des zones d'emploi annexes se trouvera renforcé dans le nouveau découpage régional en 13 régions.



–ÉLÉMENTS DE CADRAGE–

Cette étude vise à analyser la répartition territoriale des 2,9 millions de cadres du privé (**encadré 1**) au niveau le plus fin possible. Un travail inédit a donc été réalisé (**encadré 2**) afin d'estimer le volume de

cadres du privé pour les 304 zones d'emploi de France métropolitaine. Les zones d'emploi constituent l'échelon le plus pertinent pour analyser des marchés du travail locaux (**encadrés 3**). ●

– Encadré 1 –

Le nombre de cadres en France : différentes sources disponibles

Les effectifs de cadres présentés dans ce document ont pour source l'enquête annuelle réalisée par l'Apec auprès de 12 000 entreprises : *Perspectives de l'emploi cadre*. Cette enquête estime le volume de cadres du privé en France métropolitaine à environ **2,9 millions** et le décline par région. Pour cette enquête, les cadres du privé correspondent aux salariés qui cotisent à la caisse de retraite complémentaire des cadres (Agirc).

L'Agirc, de son côté, considère un nombre de cotisants d'environ 3,5 millions. La différence entre les deux données s'explique par les champs considérés. Le champ statistique de l'Agirc est plus vaste que celui de l'étude Apec : il comprend certains secteurs d'activité (agriculture, administration publique et défense...) et certaines entreprises semi-publiques exclues de l'enquête Apec. Les statistiques Agirc comprennent par ailleurs les territoires d'outre-mer.

L'Insee, enfin, estime à environ 4,5 millions la catégorie socioprofessionnelle des « cadres et professions intellectuelles supérieures » (*Enquête emploi 2013*). Cette catégorie comprend des salariés cadres du secteur privé, mais également des cadres du secteur public (catégorie A de la fonction publique) et des non-salariés (professions libérales, chefs d'entreprises...). L'Insee recense 1,2 million de cadres administratifs et commerciaux d'entreprises et 1,3 million d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. Les autres cadres du privé se situent dans les catégories « Professions de l'information, des arts et des spectacles » et « Professeurs, professions scientifiques » qui comprennent également des non-salariés et des salariés du secteur public.

– Encadré 2 –

Cadres du privé et zones d'emploi : méthodologie

Pour estimer le volume de cadres du privé dans chaque zone d'emploi de France métropolitaine, la base du recensement de l'Insee a été utilisée (base *Activité professionnelle*). La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

D'autres bases de données ont été utilisées pour réaliser cette étude, en particulier :

– **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

– **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

– **La base de données des Acoff et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

– Encadré 3 –

Définition des zones d'emploi

Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « *espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts* ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent¹. La France compte 322 zones d'emploi (dont 304 en métropole). Les zones d'emploi forment l'échelon le plus pertinent pour analyser les marchés du travail locaux.

1. http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm

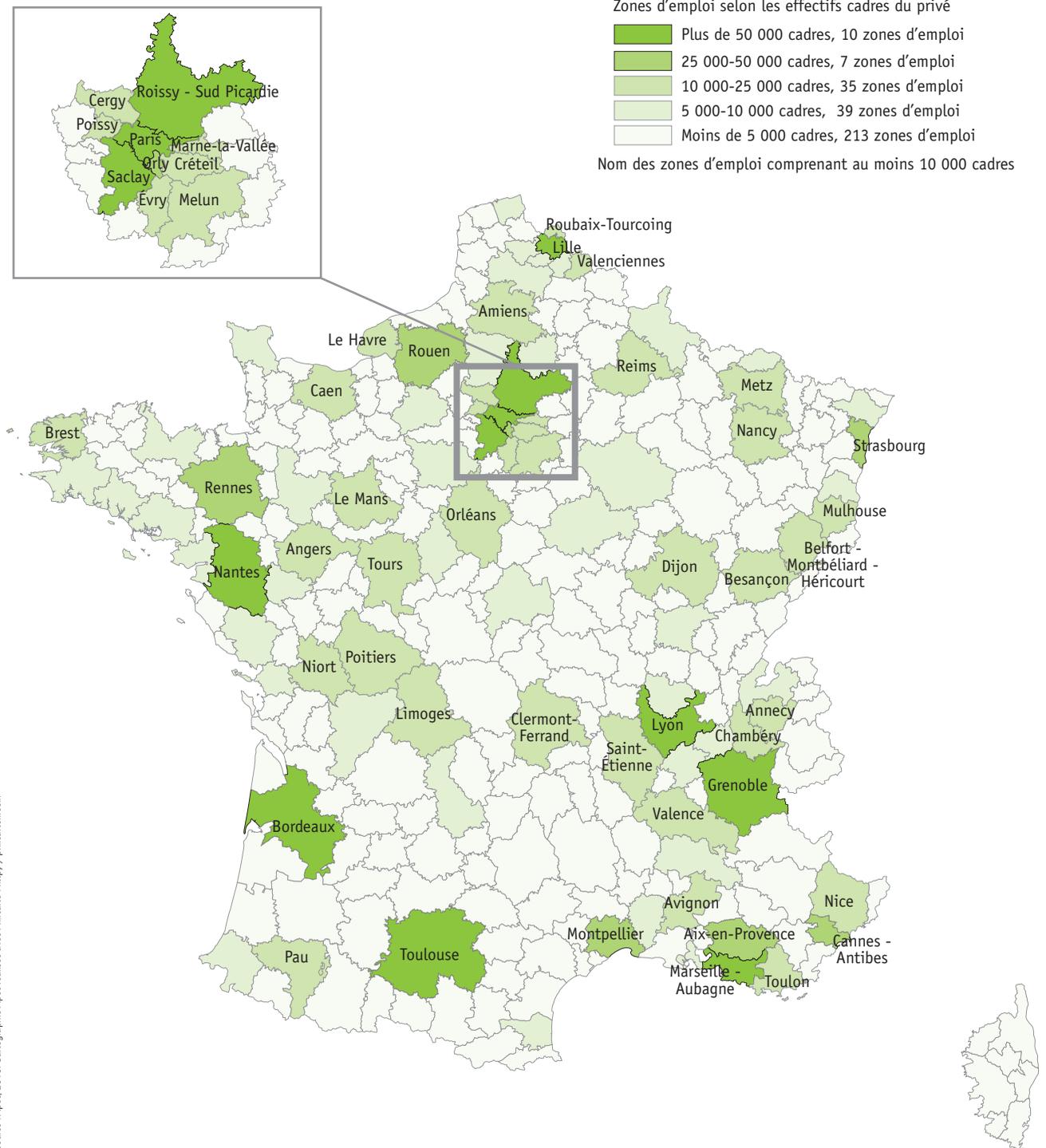
–CADRES DU PRIVÉ ET ZONES D'EMPLOI : UNE FORTE CONCENTRATION–

L'emploi cadre apparaît extrêmement concentré autour de quelques zones d'emploi. 17 zones d'emploi comptent plus de 25 000 cadres (dont 10 plus de 50 000) et 35 zones d'emploi comptent entre 10 000 et 25 000 cadres (**carte 1**). Ces 52 zones d'emploi regroupent plus des trois quarts des cadres en France métropolitaine (77 %). À l'inverse, 213 zones d'emploi comptent moins de 5 000 cadres sur leur territoire et rassemblent au total 14 % des cadres du privé. Enfin, 39 zones d'emploi regroupent entre 5 000 et 10 000 cadres, soit au total 9 % de la population cadre.

Les 52 plus grandes zones d'emploi (plus de 10 000 cadres) sont réparties très inégalement sur le territoire national. À l'exception de la Corse, toutes les régions actuelles sont représentées parmi ces 52 zones d'emploi. Mais la plupart ne comptent qu'une ou deux zones d'emploi de plus de 10 000 cadres sur leur territoire. C'est le cas par exemple de la Bourgogne (Dijon) ou de la Bretagne (Rennes, Brest). Seules quelques régions en comptent plus de deux : Nord-Pas-de-Calais (3), Pays de la Loire (3), Provence-Alpes-Côte d'Azur (6), Rhône-Alpes (6) et Île-de-France (10). ●

– Carte 1 –

Effectifs cadres du privé pour les 304 zones d'emploi de France métropolitaine



–ZOOM SUR LES PLACES FORTES DE L'EMPLOI CADRE EN FRANCE–

EN FRANCE, 17 ZONES D'EMPLOI COMPTENT PLUS DE 25 000 CADRES CHACUNE

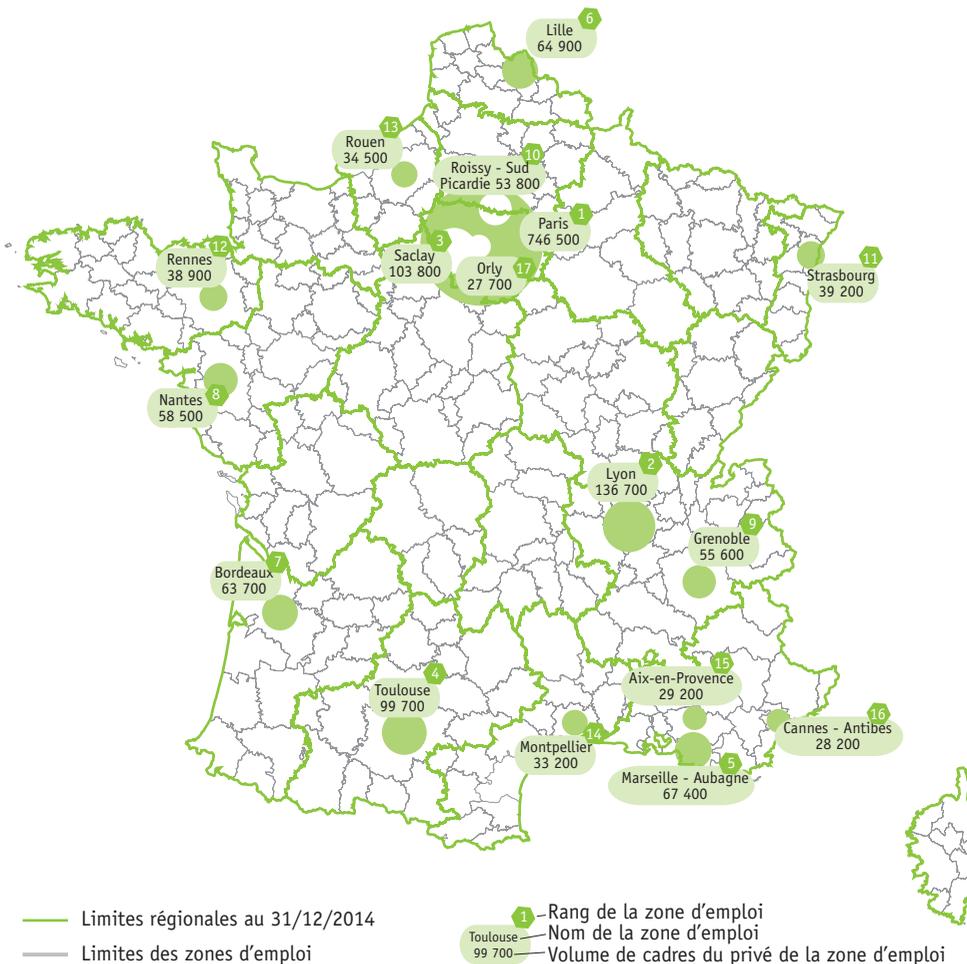
17 zones d'emploi se démarquent en comptabilisant plus de 25 000 cadres chacune (carte 2). Ces 17 zones regroupent au global 1,7 million de cadres du privé, soit 58 % des cadres de France métropolitaine, contre 34 % de la population et 44 % de l'emploi salarié du secteur privé. Autrement dit, au-delà du

volume d'emplois cadres, ces zones sont aussi marquées par une part significative de l'emploi cadre dans l'emploi total.

Ces zones d'emploi sont concentrées dans la moitié des 22 régions actuelles de France métropolitaine : Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Pays de la Loire, Alsace, Bretagne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon. La région Picardie est également partiellement concernée, la zone d'emploi de Roissy – Sud Picardie s'étendant sur une partie de son territoire.

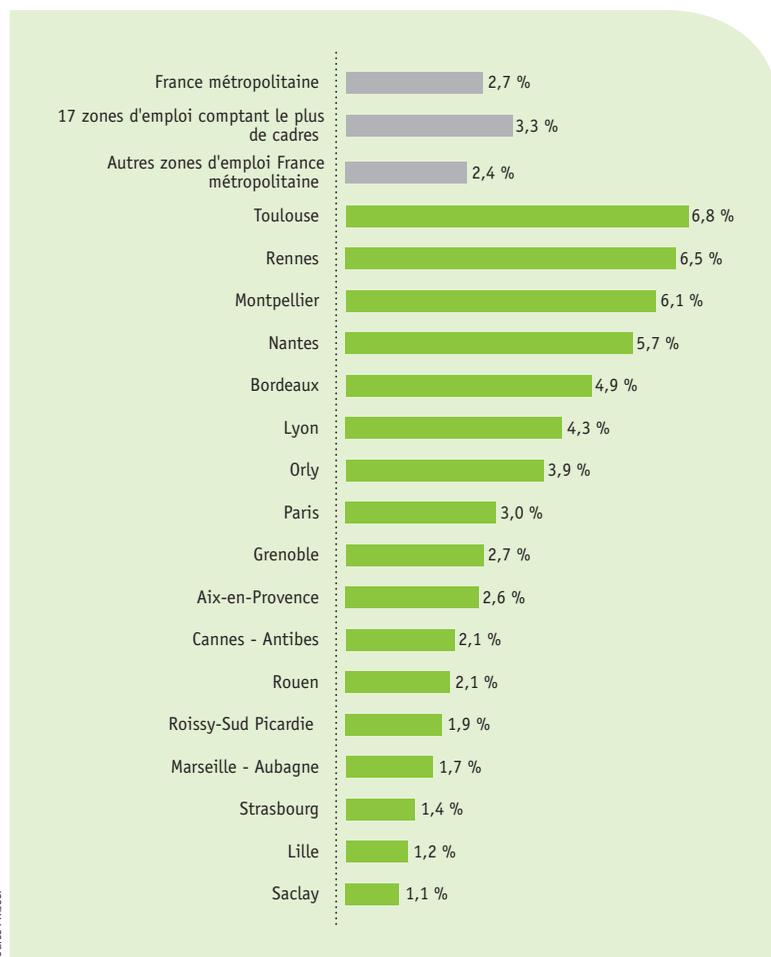
– Carte 2 –

Les 17 zones d'emploi comptant plus de 25 000 cadres (au 31/12/2013)



Source : Apec, 2015. Cartographie Apec réalisée avec Philcanto : <http://philcanto.free.fr>

— **Figure 1** —
Progression du nombre d'habitants dans les zones d'emploi entre 2006 et 2011 (en %)



DES ZONES D'EMPLOI DYNAMIQUES SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Les 17 zones d'emploi les plus importantes pour les cadres rassemblent 21 millions d'habitants, avec une forte disparité selon les zones d'emploi (de près de 6 millions d'habitants pour la zone d'emploi de Paris à moins de 500 000 pour celles d'Aix-en-Provence, Cannes - Antibes et Orly). Ces écarts selon les zones d'emploi sont liés à la fois à leur superficie et à leur densité démographique. Ainsi, la zone d'emploi d'Orly ne s'étend que sur 123 km² (à peine plus que ce que représente la superficie de la commune de Paris) quand celle de Toulouse compte 8 752 km² (soit

l'équivalent d'un grand département français). La densité de population est globalement élevée dans la plupart de ces zones d'emploi : neuf d'entre elles ont une densité d'au moins 400 habitants au km² contre 116 en moyenne en France métropolitaine. La zone d'emploi de Paris se distingue par sa très forte densité qui dépasse 9 000 habitants au km².

Sur le plan démographique, ces 17 zones d'emploi possèdent toutefois une caractéristique : leur nombre d'habitants a augmenté entre 2006 et 2011. Cette croissance démographique a été plus ou moins forte selon les zones d'emploi, oscillant entre +1,1 % et +1,5 % pour Saclay, Lille et Strasbourg et dépassant +6 % pour Montpellier, Rennes et Toulouse (figure 1). Au global, le nombre d'habitants dans ces 17 zones d'emploi a progressé de 3,3 % entre 2006 et 2011, soit une croissance démographique plus forte que celle relevée sur la même période en France métropolitaine (+2,7 %). Elle dépasse aussi nettement la croissance démographique constatée dans les 287 autres zones d'emploi de France métropolitaine (+2,4 %). En volume, les zones d'emploi ayant gagné le plus d'habitants entre 2006 et 2011 sont Paris (+172 000 habitants), Toulouse (+88 000), Lyon (+71 000), Bordeaux (+56 000) et Nantes (+55 000).

UN TERREAU D'ENTREPRISES FAVORABLE ET UNE FORTE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Les 17 plus grandes zones d'emploi de France pour les cadres rassemblent par ailleurs 595 000 établissements² employeurs (soit 37 % des établissements de métropole). Parmi ces établissements, 4 000 comptent plus de 200 salariés (hors administration), ce qui représente plus de la moitié des grands établissements de France métropolitaine (52 %). Paris, Lyon, Saclay, Roissy - Sud Picardie, Toulouse et Nantes sont les zones d'emploi qui comptabilisent le plus de grands établissements. Ce tissu très développé de grands établissements constitue un terreau favorable pour l'emploi cadre. En effet, par rapport à la situation moyenne des salariés, les cadres sont davantage présents dans les grandes entreprises que dans les TPE/PME.

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

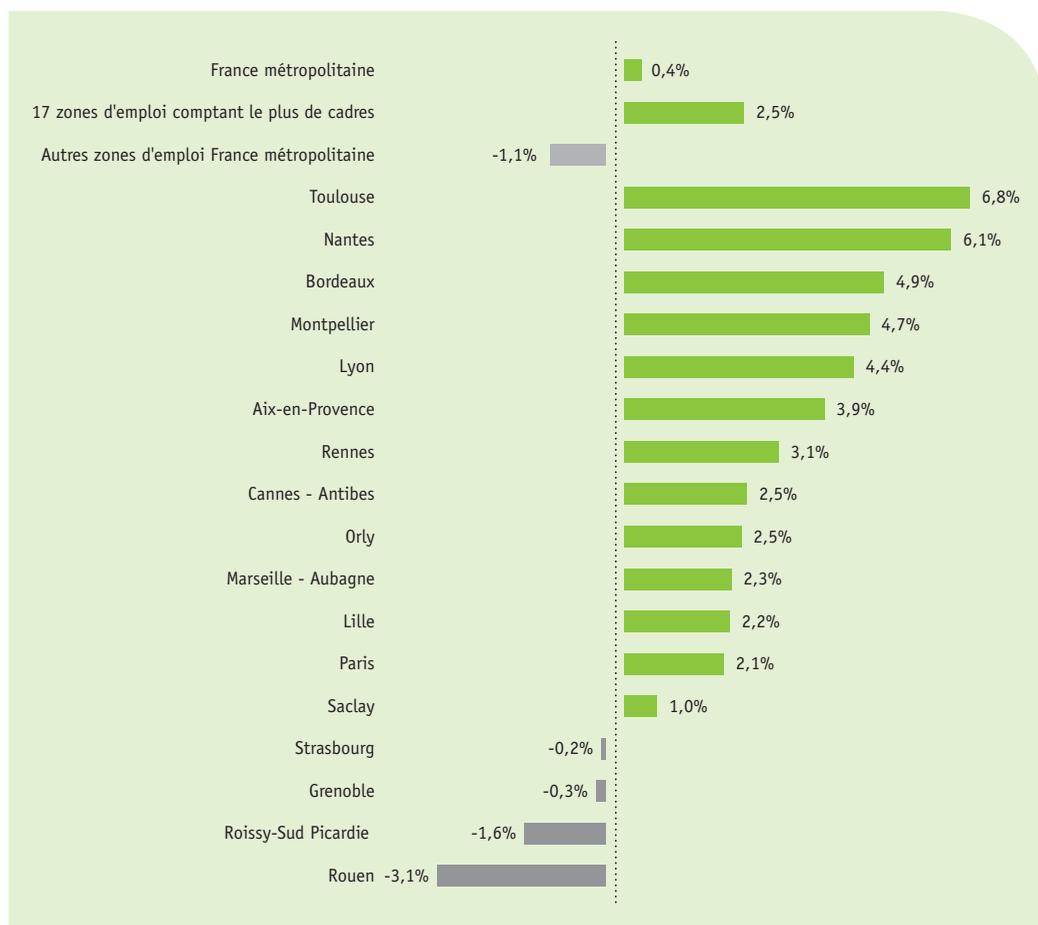
Comptabilisant, dans leur ensemble, 44 % des emplois salariés de France, ces 17 zones d'emploi se distinguent de surcroît par leur résistance à la crise économique. Quasiment toutes ont gagné des emplois salariés au cours des 5 dernières années (figure 2). Au global, ces 17 zones d'emploi ont gagné 2,5 % d'emplois salariés entre 2009 et 2014, contre une hausse de 0,4 % en moyenne en France métropolitaine et un recul de 1,1 % pour les autres zones d'emploi. Autrement dit, l'augmentation du volume d'emplois salariés en France entre 2009 et 2014 tient avant tout au dynamisme de ces plus importantes zones d'emploi.

Les zones d'emploi de Toulouse et de Nantes se démarquent, avec une progression de l'emploi salarié supérieure à 5 %, ce qui représente respectivement 28 000 et 19 000 emplois créés. Dans les deux cas, cette croissance s'explique à la fois par une forte dynamique démographique qui entraîne des créations

d'emplois dans le commerce et les services de proximité et par la bonne santé économique de certains secteurs bien représentés dans ces territoires comme l'aéronautique, l'ingénierie ou l'informatique.

Parmi les 17 zones d'emploi les plus importantes pour l'emploi cadre, seules quatre n'ont pas connu de progression de leurs effectifs salariés entre 2009 et 2014 : Grenoble, Strasbourg, Roissy - Sud Picardie et Rouen. Dans les deux premiers cas, il s'agit davantage d'un ralentissement de l'emploi salarié, avec une diminution du volume d'emplois inférieure à 1 %. Le mouvement de retrait est plus accentué en revanche pour Roissy - Sud Picardie (-1,6 %) et Rouen (-3,1 %). Ces deux zones d'emploi se caractérisent par une croissance démographique inférieure à la moyenne nationale et par un positionnement sur des activités davantage affectées par la crise économique : l'industrie pharmaceutique et l'industrie automobile pour Rouen, les transports et la logistique pour Roissy - Sud Picardie.

– Figure 2 –
Évolution du nombre de salariés du secteur privé dans les zones d'emploi entre 2009 et 2014 (en %)



Source : Données Acoiss au 2^e trimestre 2009 et au 2^e trimestre 2014.

Très dynamiques pour la plupart sur le plan de l'emploi salarié, ces principales zones d'emploi font toutefois face à des niveaux de chômage hétérogènes. Sept d'entre elles ont un taux de chômage supérieur à 10 % (contre 9,7 % en France métropolitaine au 2^e trimestre 2014). Montpellier et Marseille – Aubagne font même face à des taux de chômage très importants (respectivement 13,4 % et 12,4 %). Dans ces deux zones d'emploi, le nombre de salariés progresse mais pas de façon suffisante pour répondre à la forte hausse de la population active, liée à une importante croissance démographique et à une population jeune (surtout pour Montpellier). Des difficultés plus structurelles (liées à la structure économique du territoire et à l'adéquation emploi/formation) sont également présentes pour Marseille – Aubagne.

À l'inverse, certaines zones d'emploi présentent des taux de chômage bas comparativement à la moyenne métropolitaine. Il s'agit en particulier de Nantes (taux de chômage de 8,1 % au 2^e trimestre 2014), Grenoble (7,9 %), Rennes (7,8 %) et Saclay (6,3 %). Nantes et Rennes ont connu un fort développement économique ces dernières années, accompagné d'une importante progression du nombre d'habitants et du nombre de salariés. Grenoble, de son côté, a connu une stagnation de son nombre de salariés entre 2009 et 2014 mais reste positionnée sur des secteurs porteurs et diversifiés (informatique, nanotechnologies, électronique, énergie, biomédical...) et bénéficie d'un écosystème favorable pour la recherche et l'innovation. Enfin, Saclay se situe à proximité immédiate de la zone d'emploi de Paris et accueille avec Saint-Quentin-en-Yvelines le 2^e pôle économique de l'Ouest parisien

après La Défense. Le projet de cluster Paris-Saclay vise en outre à construire dans ce territoire un pôle d'excellence scientifique de dimension internationale.

UNE SURREPRÉSENTATION D'ACTIVITÉS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Les 17 plus grandes zones d'emploi de France pour les cadres réunissent des salariés travaillant dans leur grande majorité dans le secteur tertiaire (**tableau 1**). Dans chacune de ces zones, plus des deux tiers des salariés travaillent dans le tertiaire (avec une prédominance du tertiaire marchand), cette proportion oscillant entre 77 % pour Rouen et Grenoble et 91 % pour Paris. Ainsi, ces zones d'emploi sont faiblement industrialisées en proportion. Alors que 14 % des effectifs salariés de France métropolitaine travaillent dans l'industrie, toutes ces zones affichent des taux inférieurs à celui-ci, hormis Grenoble et Rouen. Rouen est particulièrement bien positionnée dans l'industrie pharmaceutique et l'industrie automobile. Quant à Grenoble, elle se démarque par l'importance des activités liées à la fabrication de produits électroniques. La zone d'emploi de Montpellier, en revanche, se distingue par une forte économie présente (commerces et services de proximité, services à la personne...) et enregistre, à ce titre, la plus faible proportion de salariés relevant de l'industrie (6 % seulement), tout comme la zone d'emploi de Paris.

– Tableau 1 –

Répartition des salariés par secteurs d'activité et zones d'emploi

| | Agriculture | Industrie | Construction | Tertiaire marchand ³ | Tertiaire non-marchand ⁴ | |
|--|---------------|-------------------------------|--------------|---------------------------------|---|-------|
| 17 zones d'emploi les plus importantes pour les cadres | < 1 % | 10 % | 5 % | 57 % | 28 % | 100 % |
| Valeurs les plus élevées par zone d'emploi | Bordeaux 2 %. | Grenoble 18 %. Rouen 15 %. | Orly 9 %. | Paris 67 %. Orly 63 %. | Marseille – Aubagne, Montpellier, Lille 36 %. | |
| Autres zones d'emploi de France métropolitaine | 1 % | 16 % | 7 % | 41 % | 35 % | 100 % |
| France métropolitaine | 1 % | 14 % | 6 % | 47 % | 32 % | 100 % |
| France métropolitaine hors Île-de-France | 1 % | 15 % | 7 % | 43 % | 34 % | 100 % |

Source : Insee (Estel) 2011, traitements Apec.

3. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

4. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

Pour autant, compte tenu de leur importance dans l'emploi salarié, le volume d'emplois industriels présents dans ces 17 zones d'emploi reste important. Au global, 29 % des salariés français travaillant dans l'industrie exercent dans l'une ou l'autre de ces 17 zones d'emploi, en particulier dans les zones de Paris, Lyon, Toulouse, Saclay, Grenoble et Nantes.

De façon plus détaillée, on observe que certaines activités sont éminemment concentrées dans les 17 principales zones d'emploi pour l'emploi cadre. Ainsi, pour 16 secteurs d'activité, ces zones d'emploi regroupent sur leur territoire au moins 60 % des effectifs salariés du secteur (tableau 2). Par exemple, 85 % des salariés (cadres et non-cadres) travaillant dans les activités informatiques en France métropolitaine se concentrent dans ces 17 zones d'emploi. Autrement dit, les opportunités d'emplois cadres et

non-cadres dans les activités informatiques se situent très majoritairement dans l'une ou l'autre de ces 17 zones d'emploi. C'est le cas également pour les transports aériens, la programmation et diffusion radio-télévisée, l'édition, la production cinématographique ou les services d'information. Dans ces secteurs, au moins 75 % des salariés travaillent dans l'une ou l'autre de ces 17 zones d'emploi.

Il convient de noter que ces secteurs appartiennent, pour la plupart d'entre eux, à des grands domaines qui se caractérisent par une forte proportion de cadres dans leurs effectifs salariés. Alors que le taux d'encadrement est estimé par l'Apec à 18 % en France pour l'ensemble des domaines d'activité, il atteint notamment 54 % dans l'ingénierie – recherche et développement, et même 65 % dans le domaine des activités informatiques et des télécommunications.

– Tableau 2 –

Secteurs d'activité qui concentrent le plus de salariés dans les 17 zones d'emploi les plus importantes pour l'emploi cadre

| | Part des salariés dans les 17 zones d'emploi | Part des salariés dans les 287 autres zones d'emploi | Total |
|--|--|--|-------|
| Transports aériens | 93 % | 7 % | 100 % |
| Programmation, conseil et activités informatiques | 85 % | 15 % | 100 % |
| Programmation et diffusion (radio, télévision) | 84 % | 16 % | 100 % |
| Édition | 77 % | 23 % | 100 % |
| Production (films, télévision) ; enregistrement sonore | 77 % | 23 % | 100 % |
| Services d'information | 76 % | 24 % | 100 % |
| Activité de sièges sociaux, conseil de gestion | 75 % | 25 % | 100 % |
| Recherche-développement scientifique | 74 % | 26 % | 100 % |
| Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques | 67 % | 33 % | 100 % |
| Publicité et études de marché | 66 % | 34 % | 100 % |
| Télécommunications | 66 % | 34 % | 100 % |
| Enquêtes et sécurité | 65 % | 35 % | 100 % |
| Transports par eau | 61 % | 39 % | 100 % |
| Assurance | 61 % | 39 % | 100 % |
| Activités créatives, artistiques et de spectacle | 61 % | 39 % | 100 % |
| Activités d'architecture et d'ingénierie | 61 % | 39 % | 100 % |

 Lecture : En France métropolitaine, 93 % des salariés dans les transports aériens travaillent dans les 17 plus importantes zones d'emploi pour l'emploi cadre, contre 7 % qui travaillent dans les 287 autres zones d'emploi.

Source : Insee (Clap) 2011, traitements Apec. Seuls sont pris en compte les secteurs regroupant plus de 5 000 salariés.

Parmi ces activités, certaines mobilisent des salariés qui sont localisés pour moitié au moins dans la seule zone d'emploi de Paris. C'est le cas des activités de programmation/diffusion radio-télévisée (68 % des salariés du secteur travaillent dans la zone d'emploi de Paris), de la production cinématographique et télévisée (63 %), de l'édition (55 %) ou des activités liées à la présence de sièges sociaux (52 %). D'autres activités sont également fortement surreprésentées dans la zone d'emploi de Paris, en réunissant entre un tiers et la moitié des salariés concernés. C'est le cas des activités informatiques (46 % des salariés sont concentrés dans la zone d'emploi de Paris), des services d'information (42 %), de la publicité (42 %),

des activités spécialisées scientifiques et techniques (38 %) ou encore de l'assurance (39 %).

À l'instar de Paris, d'autres zones d'emploi importantes possèdent des spécificités fortes. C'est le cas par exemple de Roissy – Sud Picardie qui concentre plus de 60 % des salariés français travaillant dans le domaine du transport aérien, du fait de la présence sur le territoire du deuxième plus grand aéroport européen (Roissy – Charles de Gaulle) et du siège social d'*Air France*. La R&D est également particulièrement présente dans quelques zones d'emploi de l'Hexagone : Paris (qui concentre 20 % des salariés de ce secteur), Saclay (12 %), Grenoble (6 %) et Toulouse (6 %).

— PARIS : UNE ZONE D'EMPLOI HORS NORME POUR LES CADRES DU PRIVÉ —

La zone d'emploi de Paris occupe une place à part parmi les 304 zones d'emploi de France métropolitaine. La zone d'emploi comprend 101 communes (**carte 3**). Hormis celle de Paris, on y trouve essentiellement des communes des départements limitrophes (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne), ainsi que quelques communes rattachées à d'autres départements franciliens (Val d'Oise, Yvelines, Seine-et-Marne). La zone d'emploi de Paris comprend ainsi de nombreux quartiers d'affaires à proximité de la capitale comme celui de La Défense (Hauts-de-Seine), l'un des plus importants d'Europe, ou de La Plaine Saint-Denis. La zone d'emploi de Paris est la plus peuplée de France (près de 6 millions d'habitants, soit 9 % de la population française) et celle qui compte le plus de salariés (3 millions).

Elle est surtout un territoire hors norme pour l'emploi cadre. Particulièrement bien positionnée sur des activités à forte valeur ajoutée et à haute intensité technologique (informatique, assurance, R&D, ingénierie, édition, activités créatives...) et bénéficiant de la présence de nombreux sièges sociaux, elle regroupe à elle seule 750 000 cadres du privé, soit 26 % de l'ensemble des cadres de France métropolitaine. Elle concentre sur son seul territoire autant de cadres que les dix autres zones d'emploi qui comptent le plus de cadres (Lyon, Saclay, Toulouse, Marseille – Aubagne, Lille, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Roissy – Sud Picardie, Strasbourg). Autre exemple de ce poids sans comparaison, la zone d'emploi de Paris compte 5,5 fois plus de cadres que Lyon, 2^e zone d'emploi la plus importante pour les effectifs cadres, 32 fois plus de cadres que Tours, au 20^e rang national, ou encore 175 fois plus de cadres que Mâcon, zone d'emploi moyenne au 100^e rang des zones d'emploi françaises pour le volume de cadres (**figure 3**).

– Carte 3 –

La zone d'emploi de Paris : situation géographique.



– Figure 3 –

Comparaison entre les effectifs cadres de la zone d'emploi de Paris et les effectifs cadres de celles de Lyon (2^e plus importante de France), Saclay (3^e), Tours (20^e) et Mâcon (100^e).

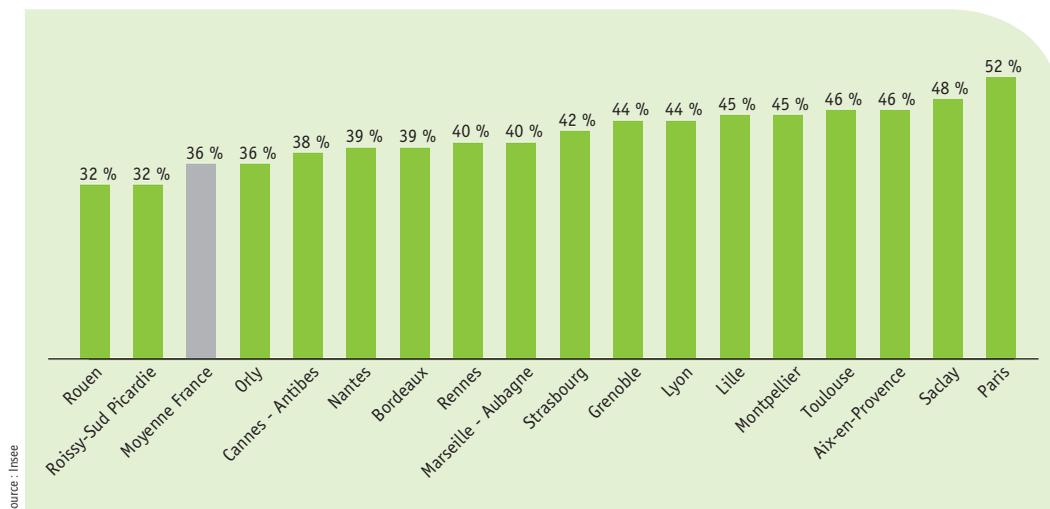


Sur le plan industriel, plusieurs activités de pointe et à forte valeur ajoutée sont également particulièrement surreprésentées au sein de ces principaux territoires de l'emploi cadre. C'est le cas de la construction de matériels de transport (construction navale, aéronautique...) : la moitié des salariés se répartit dans les 17 zones d'emploi précitées. Quelques zones d'emploi regroupent l'essentiel des salariés du secteur, en raison essentiellement du poids de l'aéronautique : Toulouse, Paris, Bordeaux et Marseille - Aubagne. Ainsi, Toulouse se démarque dans ce domaine en réunissant 20 % des salariés français rattachés à la fabrication de matériels de transport. La zone d'emploi accueille notamment le siège social d'Airbus, ainsi qu'une usine du groupe aéronautique qui, avec plus de 13 000 salariés, constitue le plus grand site industriel français. L'industrie pharmaceutique est aussi bien représentée dans ces territoires, 52 % des salariés de ce secteur travaillant dans l'une ou l'autre de ces zones d'emploi, essentiellement dans celles de Paris, Lyon, Rouen et Strasbourg. La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques caractérise de son côté les zones d'emploi de Saclay, Paris, Grenoble, Toulouse et Aix-en-Provence. Au total, ce sont 54 % des salariés de ce secteur qui travaillent dans l'une ou l'autre des 17 principales zones d'emploi pour les cadres.

UNE MAIN-D'ŒUVRE FORTEMENT QUALIFIÉE

En lien avec les activités à forte valeur ajoutée surreprésentées dans ces territoires, quasiment toutes les zones d'emploi majeures pour les cadres comptabilisent en proportion davantage d'actifs titulaires d'un diplôme du supérieur qu'à l'échelle nationale (figure 4). Alors qu'en moyenne nationale, 36 % des actifs possèdent un diplôme du supérieur, cette proportion s'élève à 46 % pour les zones d'emploi d'Aix-en-Provence et de Toulouse, 48 % pour celle de Saclay et 52 % pour celle de Paris. Seules les zones d'emploi de Rouen et de Roissy - Sud Picardie affichent sur ce plan des proportions inférieures à la moyenne nationale (32 % chacune). À l'exception de Roissy - Sud Picardie et d'Orly, toutes ces zones d'emploi enregistrent en outre des taux de diplômés du supérieur nettement plus élevés que ceux enregistrés en moyenne dans leur région. Par exemple, alors que la proportion de diplômés du supérieur parmi les actifs du Nord-Pas-de-Calais est de 34 %, elle s'élève à 45 % dans la zone d'emploi de Lille (+11 points). Un autre exemple marquant est celui du Languedoc-Roussillon : la proportion de diplômés de supérieur est de 45 % parmi les actifs de la zone d'emploi de Montpellier, contre 35 % en moyenne régionale.

– Figure 4 –
Part des diplômés du supérieur parmi les actifs des principales zones d'emploi pour les cadres



UN VOLUME SIGNIFICATIF D'ÉTUDIANTS DU SUPÉRIEUR

Les principales zones d'emploi pour les cadres accueillent par ailleurs un volume important d'étudiants du supérieur : environ 1,4 million, soit 60 % de la population estudiantine nationale. Richement dotée en établissements du supérieur, la zone d'emploi de Paris concentre ainsi 20 % des étudiants français. De son côté, la zone d'emploi de Lyon en regroupe 6 %. D'autres zones d'emploi comme Toulouse, Lille, Bordeaux, Montpellier ou Rennes accueillent aussi un volume important d'étudiants (plus

de 60 000). Ce n'est pas le cas en revanche des zones d'emploi de Cannes – Antibes ou d'Orly, qui comptent moins de 10 000 étudiants sur leur territoire.

Ces données sont aussi à mettre en relation avec la structure par âge de la population dans ces zones d'emploi. En effet, les zones d'emploi considérées ici se caractérisent par une surreprésentation de jeunes de moins de 30 ans. Alors que ces derniers représentent 37 % de la population nationale, ce poids est supérieur pour 16 de ces 17 zones d'emploi. Il atteint ou dépasse même 40 % dans 9 zones : Lille, Roissy – Sud Picardie, Rennes, Orly, Lyon, Strasbourg, Nantes, Saclay et Montpellier. Seule la zone d'emploi de Cannes – Antibes compte une proportion de moins de 30 ans (32 %) en deçà de la moyenne nationale. ●

–LA CONCENTRATION TERRITORIALE DES CADRES AU NIVEAU RÉGIONAL–

La répartition inégale des cadres ne se cantonne pas à l'échelle nationale mais s'observe également au sein même des 22 régions actuelles en France métropolitaine. Cette concentration des cadres régionaux prend toutes les formes contrastées selon les régions. Quatre catégories de régions peuvent ainsi être dégagées.

TROIS RÉGIONS QUI CONCENTRENT DES PLACES FORTES DE L'EMPLOI CADRE

Les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) ont la particularité de compter sur leur territoire plusieurs zones d'emploi d'importance en termes d'effectifs cadres. Si ces trois régions comptent une zone d'emploi principale qui concentre les cadres régionaux (respectivement Paris, Lyon et Marseille – Aubagne), les autres zones d'emploi de ces régions sont loin d'être secondaires pour l'emploi cadre. Ce sont ainsi les seules régions à compter dans leur territoire plusieurs zones d'emploi de plus de 25 000 cadres (figure 5). De surcroît, parmi les vingt zones d'emploi françaises qui comptent le plus de cadres, dix se situent dans ces trois régions : Paris, Saclay, Roissy – Sud Picardie et Orly pour l'Île-de-France ; Lyon et Grenoble pour Rhône-Alpes ; Marseille – Aubagne, Aix-en-Provence, Cannes

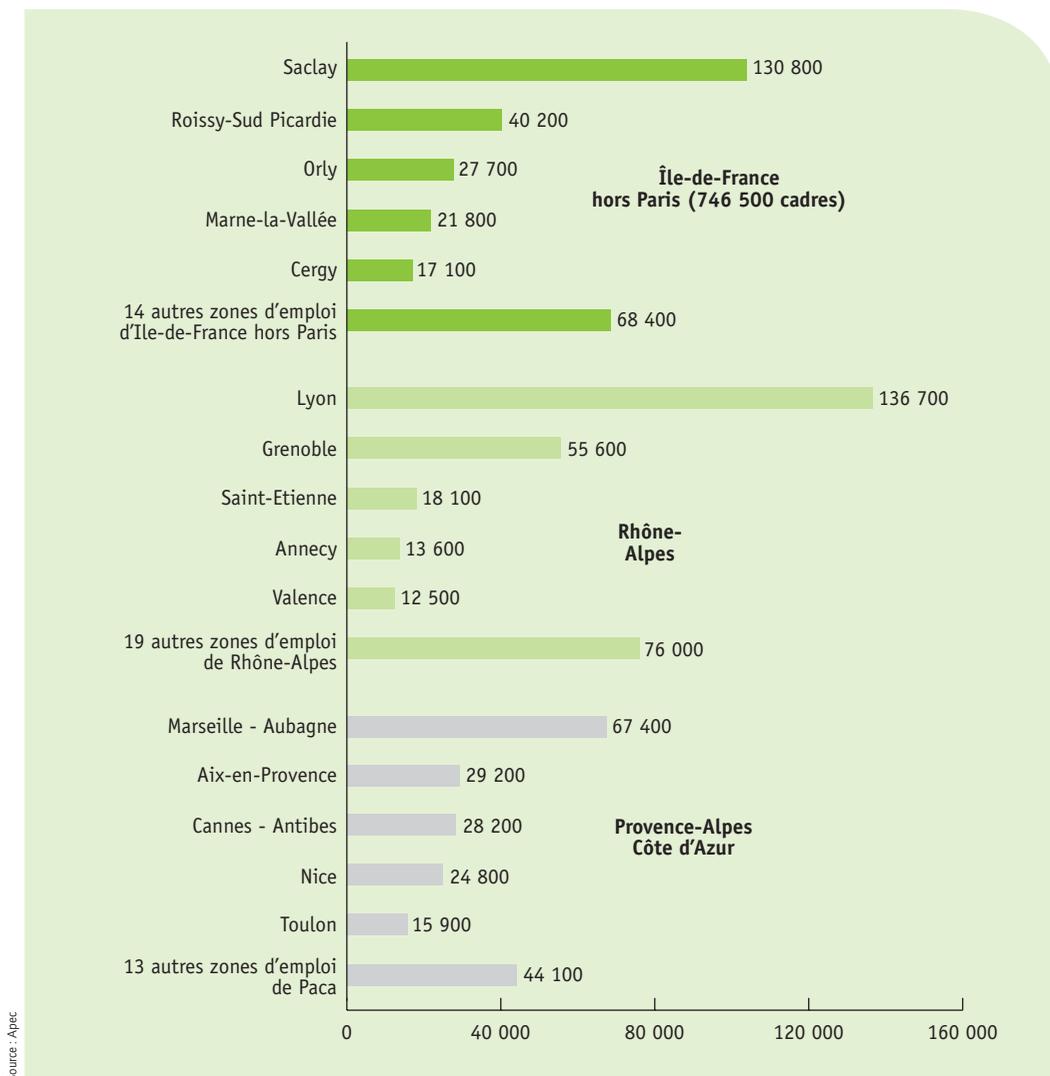
– Antibes et Nice pour Paca. Et même des zones secondaires à l'échelle régionale comme Cergy en Île-de-France, Valence en Rhône-Alpes ou Toulon en Paca représentent à l'échelle nationale des zones d'emploi de taille importante. Toulon, par exemple, avec près de 16 000 cadres, se situe au 34^e rang des plus importantes zones d'emploi pour les cadres en France. Toulon regroupe davantage de cadres du privé que des zones d'emploi comme Belfort – Montbéliard – Héricourt, Amiens, Limoges ou Poitiers qui sont les zones d'emploi qui comptent le plus de cadres respectivement dans les régions Franche-Comté, Picardie, Limousin et Poitou-Charentes.

Focus sur l'Île-de-France

Le poids hors norme de la zone d'emploi de Paris a déjà été souligné. Rappelons que Paris concentre environ 750 000 cadres du privé, soit 26 % des cadres de France métropolitaine. À l'échelle régionale, Paris regroupe aussi près des trois quarts des cadres de l'Île-de-France. Ce poids écrasant masque l'importance des autres zones d'emploi d'Île-de-France. Saclay, avec plus de 100 000 cadres, représente seulement 10 % des cadres régionaux mais constitue la 3^e plus importante zone d'emploi pour les cadres en France. De même, Roissy – Sud Picardie (qui s'étend sur la région Picardie mais est composée très majoritairement de communes d'Île-de-France)

– Figure 5 –

Principales zones d'emploi pour les effectifs cadres dans les régions Île-de-France (hors Paris), Rhône-Alpes et Paca



Source : Apec

compte environ 40 000 cadres dans sa seule partie francilienne et apparaît ainsi comme la 10^e plus importante zone d'emploi française en termes d'effectifs cadres. Orly, Marne-la-Vallée, Cergy, Évry et Créteil apparaissent également mineures par rapport à Paris mais se situent pourtant parmi les 40 premières zones d'emploi pour l'emploi cadre en France. En revanche, à part Melun et Poissy, les 11 autres zones d'emploi franciliennes regroupent peu de cadres.

Focus sur Rhône-Alpes

Rhône-Alpes compte 24 zones d'emploi. L'emploi cadre est concentré sur une zone d'emploi ma-

jeure (Lyon) et une zone d'emploi importante (Grenoble). Lyon, 2^e plus importante zone d'emploi de France avec 136 700 cadres, regroupe 44 % des cadres régionaux. Grenoble, au 9^e rang national, en concentre 18 % (55 600). Ces deux zones d'emploi représentent ainsi six cadres rhônalpins sur dix. En second plan, la région peut aussi compter sur des pôles d'attraction comme Saint-Étienne, Anncery, Valence ou Chambéry qui regroupent chacune plus de 10 000 cadres et se situent parmi les 50 premières zones d'emploi en termes d'effectifs cadres. Les autres zones d'emploi de Rhône-Alpes apparaissent mineures, à l'exception du Genevois Français, de Bourgoin-

Jallieu et de Villefranche-sur-Saône qui regroupent entre 7 000 et 9 000 cadres.

Focus sur Provence-Alpes-Côte d'Azur

La zone d'emploi de Marseille – Aubagne reste de loin la plus importante de la région pour les cadres. Au 5^e rang national, elle regroupe 67 400 cadres, soit un tiers des cadres régionaux. L'emploi cadre en Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît toutefois plus dispersé que dans la plupart des autres régions françaises. En dehors de Marseille – Aubagne, la région peut en effet compter sur d'autres zones d'emploi qui comptent un volume significatif de cadres : Aix-en-Provence (29 200, 15^e rang national), Cannes – Antibes (28 200, 16^e rang) et Nice (24 800, 18^e). Toulon (15 900 cadres) et Avignon (14 500) sont également des pôles d'attraction. Les 12 autres zones d'emploi de la région apparaissent en revanche très en retrait et ne comptent qu'un faible volume de cadres.

DEUX RÉGIONS OÙ L'EMPLOI CADRE EST CONCENTRÉ SUR UNE SEULE ZONE D'EMPLOI

Parmi les 19 autres régions métropolitaines, deux seulement possèdent comme caractéristique de voir

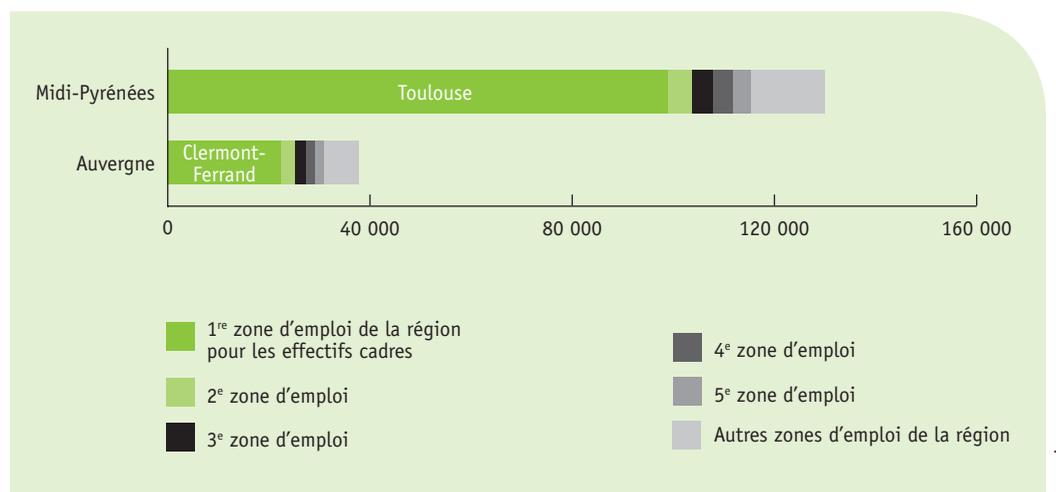
leur effectif cadre essentiellement polarisé autour d'une zone d'emploi : Midi-Pyrénées et Auvergne. Sur chacun de ces territoires, la capitale régionale concentre la grande majorité de l'emploi cadre dans la zone d'emploi qui l'entoure (figure 6). Aucune autre zone d'emploi de ces régions ne regroupe un volume significatif de cadres.

Focus sur Midi-Pyrénées

Avec environ 100 000 cadres⁵, Toulouse constitue la principale zone d'emploi pour l'emploi cadre de Midi-Pyrénées. Elle concentre à elle seule 76 % des emplois cadres de la région. La zone d'emploi de Toulouse peut notamment compter sur la présence d'activités à forte valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, aéronautique, recherche-développement scientifique...) dans lesquelles évoluent des actifs fortement qualifiés. Parmi les 15 autres zones d'emploi de la région, aucune ne parvient à se distinguer véritablement face à Toulouse. Ainsi, les zones d'emploi de Tarbes – Lourdes et de Montauban qui figurent respectivement au 2^e et 3^e rang pour l'emploi cadre régional regroupent chacune moins de 4 % de l'emploi cadre régional, avec respectivement 4 700 et 4 300 cadres.

5. La zone d'emploi de Toulouse se situe bien sûr majoritairement en Midi-Pyrénées. Elle compte toutefois quelques communes situées en Languedoc-Roussillon. La zone d'emploi de Toulouse compte ainsi 99 700 cadres, dont 98 900 (99 %) sur son seul territoire midi-pyrénéen.

– Figure 6 –
Polarisation de l'emploi cadre dans les régions Midi-Pyrénées et Auvergne



Focus sur l'Auvergne

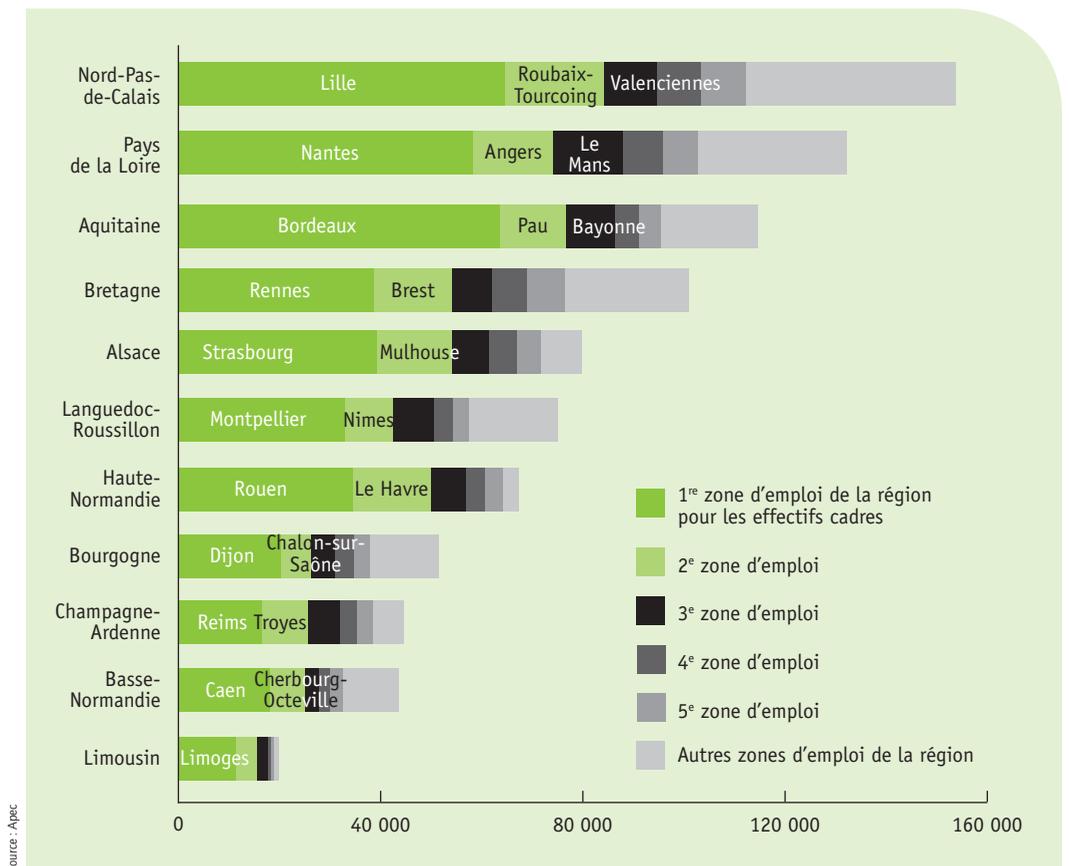
Clermont-Ferrand constitue la principale zone d'emploi pour l'emploi cadre auvergnat. La zone d'emploi concentre 22 400 cadres du privé, soit près de 60 % des effectifs cadres régionaux. Ceux-ci sont particulièrement présents dans les activités de recherche-développement scientifique, et dans les activités informatiques, deux secteurs surreprésentés dans le tissu économique clermontois et qui se caractérisent par de forts taux d'encadrement. Parmi les 12 autres zones d'emploi de la région, aucune ne parvient à rassembler plus de 5 000 cadres. Moins densément peuplées que Clermont-Ferrand et tournées autour d'activités qui mobilisent proportionnellement moins de cadres, les zones d'emploi de Vichy, de Montluçon, et du Puy-en-Velay apparaissent ainsi nettement en retrait sur ce plan. Figurant au 2^e, 3^e et 4^e rang régional pour l'emploi cadre, ces zones d'emploi regroupent moins de 3 000 cadres chacune et entre 5 % et 7 % des effectifs régionaux.

ONZE RÉGIONS QUI CONCENTRENT L'EMPLOI CADRE AUTOUR D'UNE ZONE D'EMPLOI ET DE QUELQUES PÔLES SECONDAIRES

Dans ces régions, l'emploi cadre est majoritairement regroupé au sein de la zone d'emploi englobant la capitale régionale. Celle-ci compte une part significative des cadres régionaux (entre 38 % et 59 %) et profite, de surcroît, d'un dynamisme non négligeable (importante population étudiante, taux élevé d'actifs qualifiés, présence d'activités à forte valeur ajoutée...) en comparaison des autres territoires régionaux. Toutefois, si, dans ces onze régions, l'emploi cadre est polarisé autour d'une zone d'emploi principale, un ou plusieurs pôles secondaires comptabilisent un volume significatif de cadres (figure 7).

– Figure 7 –

Onze régions avec une zone d'emploi principale pour les cadres et des pôles secondaires



Focus sur le Nord-Pas-de-Calais

L'emploi cadre dans la région Nord-Pas-de-Calais se polarise principalement autour de la zone d'emploi de Lille. Avec 64 900 cadres du privé, celle-ci mobilise 42 % des cadres régionaux. La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing, voisine de celle de Lille, compte également un volume important de cadres (19 500). Ainsi, les zones d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing regroupent 55 % des cadres de la région. L'emploi cadre se répartit ensuite autour des zones d'emploi de Valenciennes (10 700 cadres), Dunkerque et Lens - Hénin (8 500 cadres chacune), Arras (7 100), Béthune - Bruay (5 900) et Douai (5 700). Les sept autres zones d'emploi comptent un faible nombre de cadres (moins de 5 000 chacune).

Focus sur les Pays de la Loire

Avec 58 500 cadres du privé, la zone d'emploi de Nantes concentre 44 % des cadres de la région Pays de la Loire. Les Pays de la Loire peuvent toutefois compter sur quelques pôles secondaires non négligeables pour les cadres. C'est le cas notamment d'Angers (16 100 cadres dans la zone d'emploi) et du Mans (13 600 cadres). Ainsi, en Pays de la Loire, les deux tiers des cadres du privé sont concentrés dans les zones d'emploi de Nantes, d'Angers et du Mans. Saint-Nazaire (7 800 cadres), Laval (6 900), La Roche-sur-Yon (6 800) et Cholet (6 500) apparaissent plus en retrait. Quant aux 13 autres zones d'emploi de la région, elles ne comptent qu'un volume marginal de cadres (moins de 2 500 chacune).

Focus sur l'Aquitaine

L'emploi cadre en Aquitaine est fortement concentré autour de la zone d'emploi de Bordeaux. Avec 63 700 cadres (soit plus de la moitié de la population cadre aquitaine), Bordeaux devance de loin les autres zones d'emploi de la région. En effet, deuxième et troisième zones d'emploi régionales en termes de volume de cadres, Pau mobilise 13 400 cadres du privé tandis que Bayonne en regroupe 9 500. Les zones d'emploi de Bordeaux, Pau et Bayonne rassemblent ainsi les trois quarts des cadres régionaux. Quelques pôles secondaires existent dans la région Aquitaine, notamment les zones d'emploi de Périgueux (4 700 cadres), Agen (4 200), Dax (3 700) et Mont-de-Marsan (3 000). En revanche, les

huit autres zones d'emploi de la région disposent d'un volume de cadres très faible.

Focus sur la Bretagne

Avec 38 900 cadres, la zone d'emploi de Rennes mobilise près de 40 % des cadres bretons. La répartition des cadres de la région s'observe à travers plusieurs pôles secondaires, et en particulier Brest qui compte 15 300 cadres soit 15 % des cadres régionaux. Réunies, les zones d'emploi de Rennes et de Brest regroupent plus de la moitié de la population cadre de la région. Vannes (7 900 cadres), Quimper (7 300), Lorient (7 100) et Saint-Brieuc (6 800) disposent également d'un volume significatif de cadres. Portée par les activités de télécommunications, Lannion se distingue aussi par un effectif de cadres important (3 600) au regard du volume d'emplois présents dans la zone d'emploi. Les onze autres zones d'emploi de Bretagne rassemblent, quant à elles, moins de 3 000 cadres chacune.

Focus sur l'Alsace

La zone d'emploi de Strasbourg regroupe 49 % des cadres de la région Alsace, soit 39 200 cadres du privé. Les autres cadres alsaciens se répartissent entre différents pôles secondaires. Il s'agit notamment de la zone d'emploi de Mulhouse qui mobilise 15 100 cadres, soit 19 % des cadres régionaux. On peut citer également les zones d'emploi de Colmar (7 200 cadres), d'Haguenau (5 400) et de Molsheim - Obernai (4 600) qui réunissent à elles trois 22 % des cadres alsaciens. Les quatre autres zones d'emploi alsaciennes comptent entre 840 (Wissembourg) et 3 100 cadres (Saint-Louis).

Focus sur Languedoc-Roussillon

La zone d'emploi de Montpellier concentre 44 % des cadres de la région Languedoc-Roussillon, soit 33 200 cadres du privé. L'emploi cadre régional s'organise par ailleurs autour des zones d'emploi secondaires que sont Nîmes (9 500 cadres) et Perpignan (7 700). À elles trois, les zones d'emploi de Montpellier, Nîmes et Perpignan regroupent ainsi les deux tiers des cadres languedociens. Les zones d'emploi de Béziers (4 100 cadres), Narbonne (3 000), Bagnols-sur-Cèze (2 700), Alès (2 500) et Carcassonne (2 400) apparaissent en retrait. Quant aux dix autres zones d'emploi du Languedoc-Roussillon, elles

comptent un volume très faible de cadres du privé (moins de 2 000 chacune).

Focus sur la Haute-Normandie

En Haute-Normandie, l'emploi cadre est principalement regroupé autour de la zone d'emploi de Rouen. Celle-ci compte 34 500 cadres du privé, soit plus de la moitié de la population cadre régionale. Avec respectivement 15 300 et 7 100 cadres régionaux, les zones d'emploi du Havre et d'Évreux contribuent également activement à l'emploi cadre de la Haute-Normandie. En revanche, Vernon – Gisors (4 100) et Dieppe – Caux maritime (3 300) sont plus modestes en termes d'effectifs cadres. Enfin, les trois autres zones d'emploi régionales (Pont-Audemer, Bernay, Vallée de la Bresle – Vimeu) comptent peu de cadres (environ 1 000 chacune).

Focus sur Champagne-Ardenne

L'emploi cadre en Champagne-Ardenne se polarise d'abord autour de la zone d'emploi de Reims. Avec 16 800 cadres du privé, elle rassemble 38 % des cadres de la région. Troyes compte également un volume significatif de cadres : 9 200, soit 21 % de la population cadre de Champagne-Ardenne. Les cinq autres zones d'emploi de la région apparaissent en retrait, à l'exception de Charleville-Mézières (5 900 cadres).

Focus sur la Bourgogne

Rassemblant 40 % des cadres de Bourgogne, soit 20 400 cadres du privé, la zone d'emploi de Dijon devance de loin les autres zones d'emploi régionales. Avec respectivement 5 600 et 5 300 cadres, les zones d'emploi de Chalon-sur-Saône et Auxerre apparaissent comme les deux pôles secondaires pour les cadres de la région. Mâcon (sur sa partie bourguignonne), Nevers, Le Creusot – Montceau, Sens et Beaune ont un volume de cadres oscillant entre 2 000 et 4 000 cadres. Les huit autres zones d'emploi de la région Bourgogne comptent, quant à elles, moins de 2 000 cadres chacune.

Focus sur la Basse-Normandie

En Basse-Normandie, l'emploi cadre est principalement concentré autour de la zone d'emploi de Caen. Elle mobilise 42 % des cadres de la région, soit

18 400 cadres du privé. Il convient toutefois de prendre en compte le pôle secondaire de Cherbourg-Octeville qui rassemble 6 700 cadres du privé autour de sa zone d'emploi, soit 15 % des cadres bas-normands. Quelques zones, plus mineures pour l'emploi cadre régional, se distinguent également : Alençon, Flers et Saint-Lô qui comptent entre 2 000 à 3 000 cadres. En revanche, les dix autres zones d'emploi de la région ont un volume de cadres inférieur.

Focus sur le Limousin

Avec 11 600 cadres du privé, la zone d'emploi de Limoges regroupe 59 % des cadres du Limousin. En dehors de Brive-la-Gaillarde, qui compte 4 100 cadres dans la partie limousine de sa zone d'emploi, soit près de 21 % des cadres régionaux, les trois autres zones d'emploi de la région apparaissent très en retrait, que ce soit Guéret (2 100 cadres), Tulle (1 400) ou Ussel (moins de 1 000).

SIX RÉGIONS SANS RÉEL PÔLE DOMINANT POUR L'EMPLOI CADRE

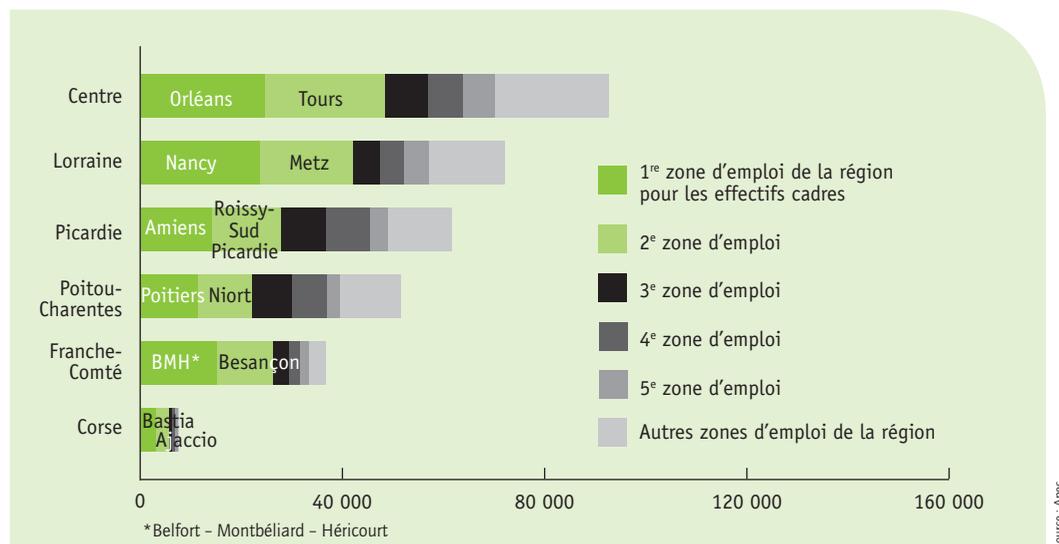
Enfin, six régions se caractérisent par l'absence de pôle majeur pour l'emploi cadre. C'est le cas des régions Centre, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes, Franche-Comté et Corse. Dans chacune de ces régions, l'emploi cadre est dispersé quasiment à part égale entre au moins deux territoires, d'autres zones d'emploi pouvant accueillir par ailleurs des volumes significatifs de cadres (figure 8).

Focus sur le Centre

Concentrant à elles deux 52 % des effectifs régionaux, les zones d'emploi d'Orléans et Tours pèsent quasiment autant dans l'emploi cadre régional, la première réunissant 24 500 cadres du privé, la deuxième 23 600. Face à ces deux leaders, d'autres zones d'emploi se démarquent aussi dans le panorama régional de l'emploi cadre. C'est le cas de Chartres, Blois et Bourges, qui rassemblent chacune entre 6 400 et 8 700 cadres (soit entre 7 % et 9 % des effectifs régionaux). Aucune des 16 autres zones d'emploi de la région ne parvient à rassembler un volume significatif de cadres.

– Figure 8 –

Principales zones d'emploi pour les cadres dans les régions Centre, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes, Franche-Comté et Corse.



Focus sur la Lorraine

En Lorraine, Nancy (23 500 cadres) et Metz (18 500 cadres) sont les deux principales zones d'emploi. Elles regroupent 59 % des effectifs cadres régionaux. Parmi les 13 autres zones d'emploi de la région, seules celles de Thionville (5 100 cadres), Forbach (4 800) et Épinal (4 700) parviennent à rassembler un nombre significatif (et quasi-équivalent) de cadres : ces trois zones rassemblent au global 20 % des cadres lorrains. Les autres zones d'emploi de la région comptent chacune moins de 3 000 cadres.

Focus sur la Picardie

La configuration de la Picardie est proche de celle relevée dans le Centre. Ici, deux zones d'emploi concentrent 55 % de l'emploi cadre : Amiens (avec ses 14 100 cadres) et la partie picarde de Roissy - Sud Picardie (13 500 cadres). Parallèlement, d'autres zones d'emploi se distinguent avec des volumes non négligeables de cadres. C'est le cas de Compiègne (9 000 cadres) et de Beauvais (8 600) qui rassemblent à elles deux 29 % des effectifs régionaux. Parmi les 9 autres zones d'emploi de la région, aucune autre ne parvient à comptabiliser plus de 4 000 cadres.

Focus sur Poitou-Charentes

Dans cette région, l'emploi cadre est concentré autour de quatre zones d'emploi de taille relativement comparable. Poitiers et Niort, qui comptabilisent un volume de cadres équivalent (respectivement 11 000 et 10 900), rassemblent à elles deux 43 % des effectifs régionaux. Parallèlement, deux autres pôles d'attraction pour les cadres émergent dans la région : La Rochelle (7 800 cadres) et Angoulême (7 100 cadres) rassemblent en tout près de 30 % des cadres régionaux. Au total, 72 % des cadres de la région sont concentrés dans l'un ou l'autre de ces quatre territoires, et les 9 autres zones d'emploi picto-charentaises ne regroupent qu'un volume marginal de cadres (moins de 2 500 chacune).

On peut noter que Niort, fortement spécialisée dans les activités d'assurance, accueille un effectif de cadres important au regard du volume d'emplois salariés présents dans la zone. Niort compte ainsi davantage de cadres que La Rochelle et Angoulême, alors qu'elle regroupe un volume moindre d'emplois salariés.

Focus sur la Franche-Comté

En Franche-Comté, deux zones d'emploi se distinguent pour l'emploi cadre : Belfort - Montbéliard - Héricourt et Besançon. Avec 15 200 cadres du privé,

la première constitue une place forte pour l'emploi cadre régional. Elle en rassemble 41 %. Besançon (10 900 cadres) fait aussi office de zone d'emploi majeure pour l'emploi cadre régional, réunissant près de 30 % des effectifs associés. À eux deux, ces territoires couvrent donc 71 % de l'emploi cadre régional. Les 7 autres zones d'emploi de Franche-Comté se caractérisent par un volume de cadres réduit (moins de 3 000 cadres chacune).

Focus sur la Corse

En Corse, les effectifs cadres du privé sont globalement très faibles, avec environ 7 000 cadres. Aussi, 77 % d'entre eux se répartissent dans deux zones d'emploi d'égale importance : Bastia (2 900 cadres) et Ajaccio (2 800). Les 5 autres zones d'emploi de la région regroupent chacune moins de 600 cadres. ●

— EN SAVOIR PLUS SUR CHAQUE RÉGION : LES DOSSIERS ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE DE L'APEC —

Pour chaque région de France métropolitaine (hors Corse), l'Apec a publié en février 2015 des dossiers « Attractivité et emploi cadre ». Ces dossiers dressent une cartographie de l'emploi régional, expliquent la concentration des cadres du privé par zone d'emploi, développent les spécificités sectorielles de la région et de ses zones d'emploi et, enfin, apportent une vision des perspectives régionales à l'aune de la réforme territoriale. Ces dossiers sont disponibles sur www.cadres.apec.fr, rubrique Observatoire de l'emploi.

— QUELLE CARTOGRAPHIE POUR L'EMPLOI CADRE À L'AUNE DE LA RÉFORME TERRITORIALE ? —

— UNE NOUVELLE RÉPARTITION RÉGIONALE DES CADRES —

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014. Aussi, au 1^{er} janvier 2016, la France comptera 13 régions au lieu de 22 :

- Les périmètres des régions Bretagne, Centre, Corse, Île-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur restent inchangés.
- Les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie fusionnent.
- Les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine fusionnent.
- Les régions Auvergne et Rhône-Alpes fusionnent.
- Les régions Bourgogne et Franche-Comté fusionnent.
- Les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie fusionnent.
- Les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes fusionnent.

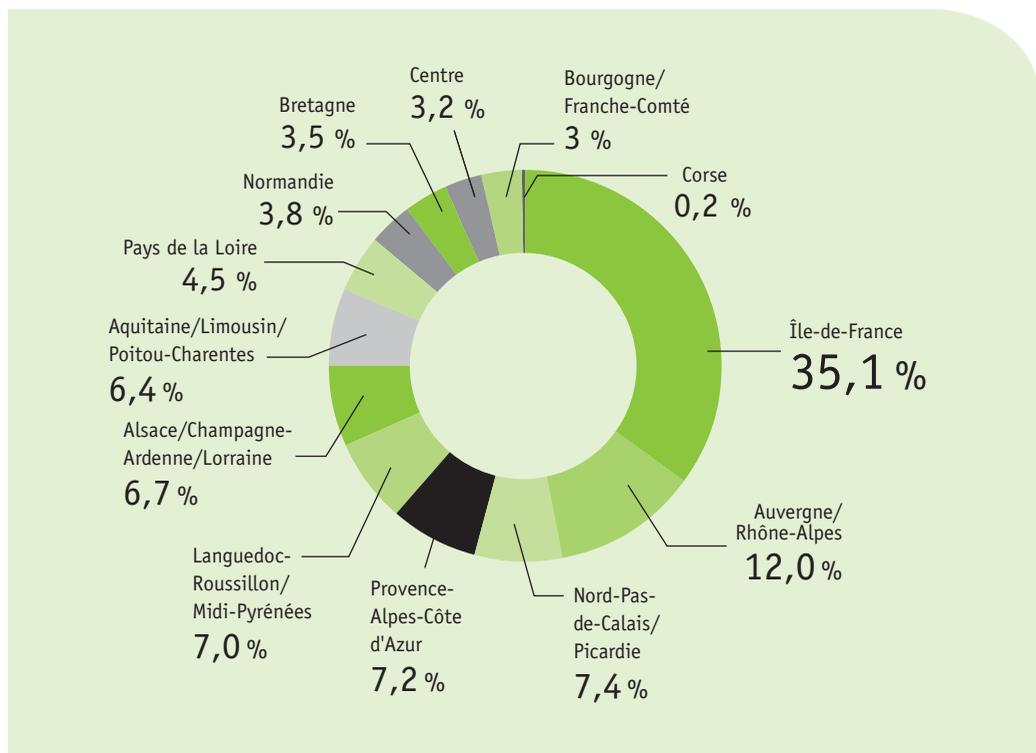
- Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionnent.

Au sein de ce futur paysage régional, l'Île-de-France restera de loin la région qui comptera le plus de cadres du privé (environ 1 million, soit 35 % des cadres de France métropolitaine). Auvergne / Rhône-Alpes se situera au 2^e rang, avec 350 000 cadres (dont 89 % sur le seul territoire rhônalpin), soit 12 % de la population cadre. La fusion entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie permettra à cette future région de se placer au 3^e rang des régions françaises pour le nombre de cadres, dépassant ainsi Provence-Alpes-Côte d'Azur qui rétrogradera d'un rang par rapport au précédent paysage régional. Plus globalement, parmi les 13 futures régions, quatre groupes se dégagent au vu de leurs effectifs cadres (**figure 9**) :

- Une région leader (Île-de-France) qui concentrera toujours un volume de cadres sans équivalent.
- Une région importante (Auvergne / Rhône-Alpes), qui comptera nettement moins de cadres que l'Île-de-France mais se détachera par rapport aux 11 autres régions.

– Figure 9 –

Répartition des cadres du privé dans les 13 futures régions hexagonales



Source : Apec

- Cinq régions se situeront légèrement en retrait de Rhône-Alpes mais compteront un volume de cadres significatif (autour des 200 000 cadres) : Nord-Pas-de-Calais / Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées, Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine et Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes.
- En dehors de la Corse dont les effectifs cadres du privé sont très faibles (moins de 10 000), les 5 autres régions regrouperont entre 88 000 cadres (Bourgogne / Franche-Comté) et 132 000 cadres (Pays de la Loire).

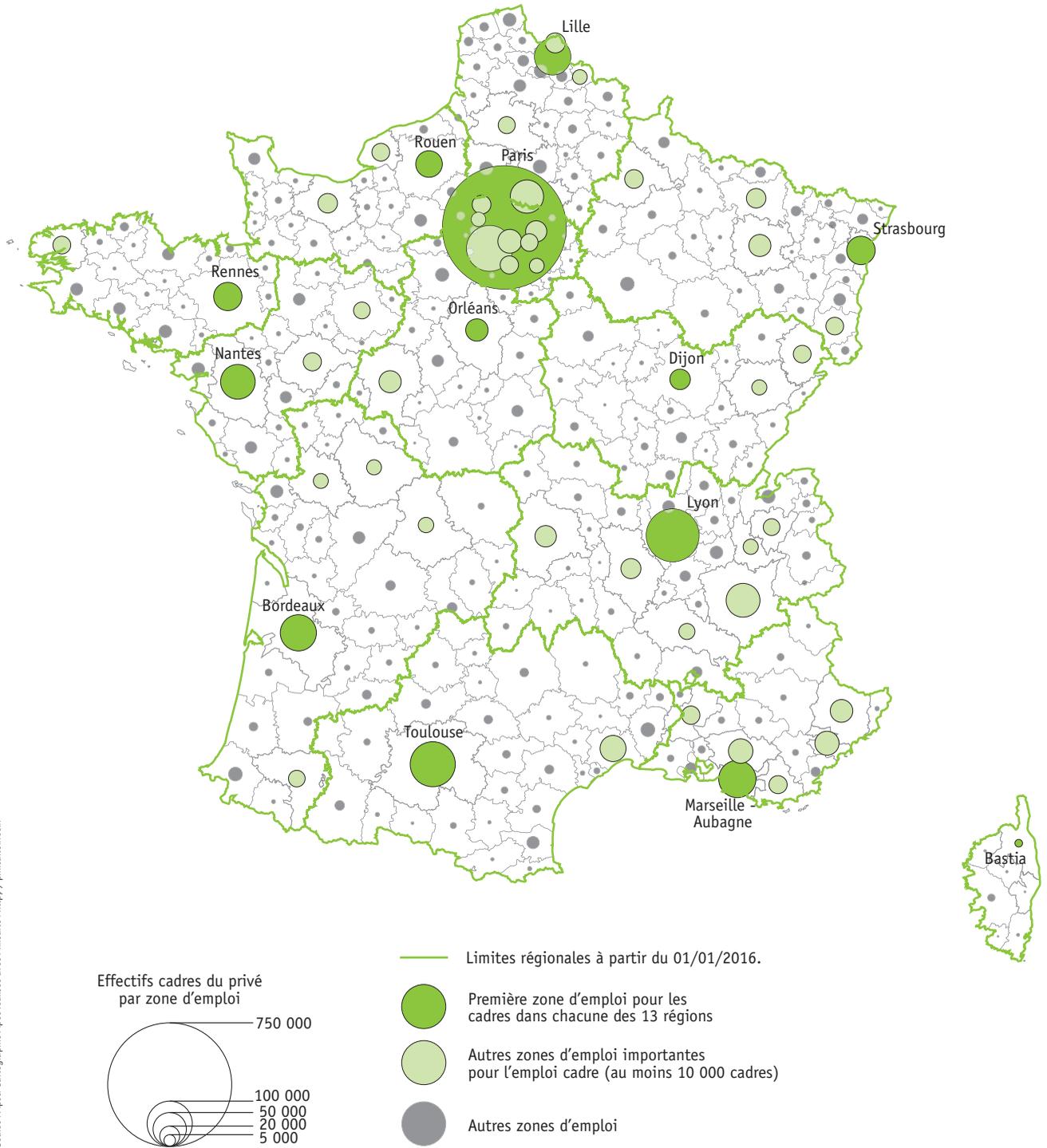
Dans les 13 régions, au moins un pôle majeur pour l'emploi cadre

Le futur découpage territorial modifiera également les équilibres entre les pôles d'attraction de chaque nouvelle région. Aussi, dans la plupart des 13 régions, on comptera une zone d'emploi majeure pour l'emploi cadre et une ou plusieurs zones secondaires (carte 4). C'est le cas par exemple de la région Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes pour la-

quelle Bordeaux, en regroupant 63 700 cadres (34 % des cadres régionaux) fera figure de chef de file, devant les pôles secondaires que seront Pau (13 400 cadres), Limoges (11 600), Poitiers (11 000) et Niort (10 900). Sur les 33 zones d'emploi de la future région, ces 6 zones d'emploi regrouperont 60 % des cadres. Autre exemple : dans la nouvelle région Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine, la zone d'emploi de Strasbourg, avec 39 200 cadres, devancera nettement celles de Nancy (23 500), Metz (18 500), Reims (16 800) et Mulhouse (15 100). L'écart entre la 1^{re} et la seconde zone d'emploi de chacune des 13 régions sera net, exceptés dans les régions Centre, Bourgogne / Franche-Comté et Corse. Ces 3 régions seront d'ailleurs les seules, parmi les 13 futures régions de métropole, à ne pas disposer de zone d'emploi comptant au moins 25 000 cadres, même si Orléans et Tours pour le Centre et Dijon pour la Bourgogne / Franche-Comté s'en approchent. En Corse, les zones d'emploi de Bastia et d'Ajaccio compteront un volume quasi équivalent de cadres, soit environ 2 800 cadres chacune, ce qui reste très

— Carte 4 —

Principales zones d'emploi pour les cadres dans les 13 futures régions de France métropolitaine



faible à l'échelle des autres zones d'emploi françaises. En Bourgogne / Franche-Comté, Dijon sera la zone d'emploi qui comptera le plus de cadres (20 400) mais Belfort - Montbéliard - Héricourt (15 200) et Besançon (10 900) seront également des zones d'emploi importantes pour l'emploi cadre régional. Enfin, dans la région Centre, au périmètre inchangé, on peut rappeler que les zones d'emploi d'Orléans et Tours compteront pratiquement le même effectif de cadres du privé (autour de 24 000), ces deux zones d'emploi regroupant plus de la moitié des cadres régionaux.

Dans les dix autres régions, une zone d'emploi devancera largement les autres :

- **Paris** regroupera 73 % des cadres de l'Île-de-France et comptera 7 fois plus de cadres que Saclay, 2^e zone d'emploi régionale.
- **Toulouse** regroupera 49 % des cadres de la nouvelle région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées et comptera 3 fois plus de cadres que Montpellier, au 2^e rang régional.
- **Nantes** regroupera 44 % des cadres en Pays de la Loire et comptera 3,6 fois plus de cadres qu'Angers, au 2^e rang régional.
- **Rennes** regroupera 39 % des cadres bretons et comptera 2,5 fois plus de cadres que Brest, au 2^e rang régional.
- **Lyon** regroupera 39 % des cadres de la nouvelle région Auvergne / Rhône-Alpes et comptera 2,5 fois plus de cadres que Grenoble, 2^e zone d'emploi régionale.
- **Marseille - Aubagne** regroupera 32 % des cadres de Paca et comptera 2,3 fois plus de cadres qu'Aix-en-Provence, en 2^e position.
- **Bordeaux** regroupera 34 % des cadres de la nouvelle région Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes et comptera 4,7 fois plus de cadres que Pau, en 2^e position.
- **Lille** regroupera 30 % des cadres de la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais / Picardie et comptera 3,3 fois plus de cadres que Roubaix - Tourcoing, 2^e zone d'emploi régionale.
- **Rouen** regroupera 31 % des cadres de la nouvelle région Normandie et comptera 1,9 fois plus de cadres que Caen, en 2^e position.
- **Strasbourg** regroupera 20 % des cadres de la nouvelle région Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine et comptera 1,7 fois plus de cadres que Nancy, 2^e zone d'emploi régionale. ●

– LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE DE L'APEC –

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions dans un programme annuel d'études et de veille : grandes enquêtes annuelles (recrutements, salaires, métiers et mobilité professionnelle des cadres, insertion professionnelle des jeunes diplômés...) et études spécifiques sur des thématiques clés auprès des jeunes diplômés, des cadres et des entreprises. Le département études et recherche de l'Apec et sa quarantaine de collaborateurs animent cet observatoire.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.cadres.apec.fr > rubrique *Observatoire de l'emploi*.

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-0836-4

MARS 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Gaël Bouron

Analyse et rédaction : Caroline Legrand, Thi Minh Chau Nguyen

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier

Directeur du département : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0810 805 805*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local